

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 décembre 2018 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**18-12-467**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-12-468**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

ADOPTÉE

**18-12-469**

**Calendrier 2019 des séances du Conseil**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2019 du conseil municipal qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Janvier :	Lundi le 14 janvier 2019	à 19 h 30
Février :	Lundi le 11 février 2019	à 19 h 30
Mars :	Lundi le 11 mars 2019	à 19 h 30
Avril :	Lundi le 08 avril 2019	à 19 h 30
Mai :	Lundi le 13 mai 2019	à 19 h 30
Juin :	Lundi le 10 juin 2019	à 19 h 30
Juillet :	Lundi le 08 juillet 2019	à 19 h 30
Août :	Lundi le 12 août 2019	à 19 h 30
Septembre :	Lundi le 09 septembre 2019	à 19 h 30
Octobre :	Lundi le 07 octobre 2019	à 19 h 30

Novembre : Lundi le 11 novembre 2019 à 19 h 30  
Décembre : Lundi le 09 décembre 2019 à 19 h 30  
Lundi le 16 décembre 2019 à 19 h 30 (Budget 2020)  
Lundi le 16 décembre 2019 à 20 h 00

ADOPTÉE

18-12-470

**Renouvellement des assurances dommage – autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie-Montérégie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder aux appels d'offre et adjuger les contrats en conséquence;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale, automobile des propriétaires et atteinte à l'environnement, pour le terme 2018-2019;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposée;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile.

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2018-2019 pour un montant total de 30 167 \$, plus les taxes applicables, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2018 et pour l'année 2019;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 19 066 \$ \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 5 102 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens à la municipalité pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 378,33 \$ plus taxes, représentant les honoraires et frais de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

ADOPTÉE

18-12-471

**Achat groupé d'ordinateurs avec la MRC de l'Érable**

ATTENDU que la Ville de Princeville doit procéder au renouvellement de son parc informatique en 2019;

ATTENDU que la MRC de L'Érable propose aux villes membres de mettre sur pied un projet d'appel d'offre d'achat groupé d'ordinateurs (postes fixes et écrans, portables) incluant les licences requises;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

DE DÉLÉGUER à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à la mise sur pied d'un projet d'achat groupé d'ordinateurs (postes fixes et écrans, portables) incluant les licences requises pour les villes membres;

DE RÉSERVER le droit de la Ville de Princeville de se joindre ou non à ce regroupement une fois le projet défini et présenté par la MRC de L'Érable aux villes membres.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un procès-verbal de correction** : le greffier dépose un procès-verbal de correction

18-12-472

**Mandat à l'UMQ – Regroupement d'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant et les pistes de BMX 2019-2024**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Princeville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Princeville;

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

AUTORISE le maire ou le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjudgés en consé-

quence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

18-12-473

**Renouvellement de l'assurance C-21 - frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler la police C-21 relative à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail au coût total de 1 358 \$, plus les taxes de 122,22\$, plus les honoraires payables de 229,95\$, pour un total de 1 710,17 \$ payable au courtier Aon Parizeau inc.

ADOPTÉE

18-12-474

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 13-11-2018 au 10-12-2018 279 085,99 \$
- nos M1765 à M1781 & A45489 à A45513
  
- dépôts salaires des périodes 2018-45 à 2018-48

ADOPTÉE

18-12-475

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 10-12-2018 1 160 860,53 \$  
nos A45514 à A45672

ADOPTÉE

18-12-476

**PG Solutions – contrat de support 2019**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels d'applications municipales intégrées suivantes :

<b>Service</b>	<b>No facture</b>	<b>Frais annuel (excl. tx)</b>
Serveur (Oracle, Genero)	CESA27394	5 525 \$
Cour municipale	CESA27133	8 550 \$
Comptabilité	CESA27393	17 570 \$
Inventaire d'actifs	CESA27395	1 495 \$
Première Ligne	CESA29054	2 330 \$
Urbanisme (permis)	CESA29522	7 595 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>43 065 \$</b>

Au coût de 43 065 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec la compagnie PG Solutions Inc.;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

18-12-477

**Adoption du Règlement 2018-339 Décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 novembre 2018 en séance ordinaire relatif au règlement mentionnée en rubrique;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau déposé en séance le 12 novembre 2018;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables au préalable avant l'adoption et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la présente séance;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2018-339 Décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau*.

ADOPTÉE

18-12-478

**Dépôt et adoption du budget 2018 révisé de l'Office Municipale d'Habitation de Princeville**

ATTENDU le dépôt du budget révisé de l'Office Municipale d'Habitation de Princeville daté du 9 novembre 2018;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le budget tel que déposé.

ADOPTÉE

18-12-479

**Travaux d'aménagement du Cours d'eau Thibodeau-Desharnais, branche 6 – autorisation de paiement**

ATTENDU les travaux effectués par la MRC sur le Cours d'eau Thibodeau-Desharnais qui ont débuté sur le territoire de la Ville de Plessiville Paroisse et qui se sont terminés sur le territoire de la Ville de Princeville et l'émission d'une facture relative aux dits travaux;

ATTENDU l'obligation de la Ville de payer pour la portion des travaux bénéfiques à son territoire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la somme de 3 103,38 \$ à la MRC de l'Érable pour les travaux effectués sur sa portion du Cours d'eau Thibodeau Desharnais, branche 6.

ADOPTÉE

18-12-480

**Résiliation du lien d'emploi avec une employée de l'aréna**

ATTENDU que la dernière journée travaillée par cette employée est le 13 avril 2018, que cette dernière ne donne pas suite au protocole de fin d'emploi et qu'il est nécessaire de régulariser sa situation;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le lien d'emploi avec Océanne Croteau soit résilié rétroactivement au 14 avril 2018.

ADOPTÉE

18-12-481

**Demande d'aide financière – formation des pompiers**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville prévoit la formation de :

Module Pompier I - 3 pompiers

au cours de l'année 2019 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

18-12-482

**Offre de service pour la récupération des chiens et des chats**

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confie à Jocelyne et Christian Houle le mandat de recevoir les animaux provenant du territoire de la Ville pour l'année 2019 au montant de 55 \$ par mois ou un montant total de 660 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-12-483

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau local**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE.

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville choisit d'établir la source de ce calcul de l'aide financière selon l'option suivante : L'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

18-12-484

**Achat d'abat-poussière pour la saison 2019**

ATTENDU l'offre reçue des Entreprises Bourget inc. pour l'année 2019;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat d'abat-poussière pour la voirie rurale au prix de 0,3149 \$ par litre pour la saison 2019 auprès des Entreprises Bourget inc., pour une quantité approximative de 62 000 litres, pour un total approximatif de 19 523,80 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières 2019.

ADOPTÉE

18-12-485

**Caserne incendie – Service et entretien de la génératrice**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Équipement Wajax inc., faisant affaires sous le

nom de Génératrice Drummond, valide du premier janvier 2019 au 31 décembre 2021, aux tarifs suivants :

<u>Objet</u>	<u>prix / année (excl. tx.)</u>
Entretien préventif	495,00 \$
Pièces d'entretien (filtres & huile)	290,50\$
Essai avec banc de charge	961,00 \$
Total annuel	1 746,50 \$
<b>TOTAL CONTRAT</b>	<b>5 239,50 \$</b>

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chaque année 2019, 2020 et 2021 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

18-12-486

**Travaux de rebranchement du gaz naturel à l'aréna**

ATTENDU que les travaux de mise aux normes du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ont nécessité le débranchement et le retrait temporaire de la conduite d'alimentation en gaz naturel pour le Centre sportif et qu'il était nécessaire d'en rétablir la fourniture.

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier le contrat de rebranchement du gaz naturel octroyé par le directeur général au fournisseur Énergir inc. pour une somme de 15 630,67 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-322 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre Sportif Paul-de-la-sablonnière.*

ADOPTÉE

18-12-487

**Achat d'une pompe submersible**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'acheter une pompe submersible de marque Flygt modèle NP-3153 avec ses accessoires et la livraison comprise au fournisseur Solutions d'eau Xylem inc. , une division de Société Xylem Canada inc. , au coût de 21 625,19 \$, excluant les taxes.

De financer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

18-12-488

**Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique - Adhésion 2019**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Association de la lutte contre la pollution atmosphérique pour une durée d'un an au coût de 100 \$.

ADOPTÉE



18-12-489

**Révision de l'estimé – Entente pour le dépôt de matières sèches (construction / rénovation / démolition)**

ATTENDU l'immense succès et la grande popularité du dépôt de matières sèches mis en place par la résolution 18-04-171;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le total estimé mentionné à la résolution initiale soit haussé à 21 110 \$.

ADOPTÉE

18-12-490

**Résolution d'appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande visant le déploiement de fibre optique.**

ATTENDU QUE certains secteurs de la municipalité présentent une couverture déficiente des services à large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée.

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désire présenter une demande d'aide financière dans la cadre d'un programme visant la mise place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps / 10Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

ATTENU QUE les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services large-Bande livrée sur fibre optique, notamment;

- Les industries agricoles et acéricoles qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa;
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services larges bande performants;
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus rependus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville, dans la MRC de L'Érable, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux autorités con-

cernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés;

QUE l'appui de la municipalité est toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir de la municipalité et de ses citoyens.

ADOPTÉE

**18-12-491**

**Adhésion au Plan partenaire touristique 2019**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer au Plan partenaire 2019 au coût de 185 \$, plus les taxes applicables, offert par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

**18-12-492**

**Aide financière – Mont Apic**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de :

RATIFIER la signature du coordonnateur aux loisirs Étienne Couture sur le formulaire-réponse confirmant la participation de la Ville de Princeville aux activités « Nuit sous les Étoiles » et « Journée des municipalités » organisés par le Mont Apic;

VERSER la somme de 1 300 \$ à l'École Sacré-Coeur pour financer le projet Inisurf 2019;

VERSER un montant maximum de 1200 \$ au Mont Apic pour les activités « Nuit sous les étoiles » et « Journée des municipalités ».

ADOPTÉE

**18-12-493**

**Addenda au protocole de prêt des salles avec la CSBF**

ATTENDU l'entente avec la Commission Scolaire des Bois-Francs relativement au financement des activités sportives et au maintien en état des équipements sportifs de l'École Sainte-Marie ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur aux loisirs Étienne Couture à signer l'addenda visant à verser à chaque année la somme de 2 500\$ en argent ou en aide matérielle à la CSBF pour financer l'acquisition, la réparation ou le remplacement de matériel sportif en partenariat avec l'École Sainte-Marie renouvelable dans le cadre de l'entente qui se renouvelle annuellement de manière automatique jusqu'à nouvel ordre;

QUE les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense soient réservés aux exercices budgétaires jusqu'à la fin ou la modification de l'entente.

ADOPTÉE

**Commandite 2018-2019 pour le club de hockey Le Titan de Princeville -remise**

18-12-494

**Demande d'aide financière - campagne Procure**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à l'organisme Procure pour l'appuyer dans sa lutte contre le cancer de la prostate.

ADOPTÉE

18-12-495

**Participation à la Campagne Guignolée 2018 des Chevaliers de Colomb**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser aux Chevaliers de Colomb de Princeville la somme de 200 \$ dans le cadre de leur levée de fonds « Campagne Guignolée 2018 ».

ADOPTÉE

**Motion de félicitation**

Le conseiller Jean-Robert Tremblay souligne l'obtention du quatrième fleurons pour la Ville de le cadre du programme « Les Fleurons du Québec » et félicite le personnel de la Ville pour ce succès.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-12-496

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire